



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 17 janvier 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE**

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Ordonnance convoquant une audience aux fins du prononcé d'une décision orale

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, premier substitut
du Procureur

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabilie
M^e Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda
M^e Carine Bapita Buyangandu

1. La Chambre de première instance est saisie d'un certain nombre d'écritures déposées par le Bureau du Procureur (« l'Accusation ») concernant la communication : une requête aux fins de levée d'expurgation, de non-communication d'informations et de communication d'éléments de preuve sous forme de résumé, datée du 12 décembre 2007¹ ; une requête aux fins de la non-communication d'informations en vertu de l'article 54-3-f, datée du 13 décembre 2007² ; une requête aux fins de levée d'expurgations et de non-communication d'informations, datée du 14 décembre 2007³ ; un document daté du 19 décembre 2007⁴ par lequel l'Accusation communique des déclarations de témoins et demande l'autorisation de communiquer des éléments de preuve sous forme de résumé, faisant suite à la requête du 12 décembre 2007 aux fins de levée d'expurgation et de non-communication d'informations ; et une requête aux fins de non-communication d'informations en vertu de l'article 54-3-f, déposée le 21 décembre 2007⁵. La Défense a répondu aux requêtes des 12, 13 et 14 décembre 2007 le 4 janvier 2008⁶, et à la requête du 21 décembre 2007, le 10 janvier 2008⁷.

2. La Chambre de première instance a entendu les parties en leurs conclusions orales relatives aux requêtes de l'Accusation lors de la conférence de mise en état qui s'est tenue en audience publique le 10 janvier 2008⁸. Le même jour, l'Accusation a été entendue *ex parte* concernant des demandes spécifiques

¹ ICC-01/04-01/06-1081 et annexes confidentielles *ex parte*.

² *Ex parte*, réservé à l'Accusation, ICC-01/04-01/06-1085-Conf-Exp ; version publique formatée et expurgée, ICC-01/04-01/06-1086.

³ ICC-01/04-01/06-1087 et annexes confidentielles *ex parte*.

⁴ ICC-01/04-01/06-1098.

⁵ ICC-01/04-01/06-1102 et annexes confidentielles *ex parte*.

⁶ Réponse de la Défense à la « *Prosecution's Application for Lifting of Redactions, Non-Disclosure of Information and Disclosure of Summary Evidence* », à la « *Prosecution's Application for Non-Disclosure of Information on the Basis of Article 54(3)(f)* » et à la « *Prosecution's Application for Lifting of Redactions and Non-Disclosure of Information* », ICC-01/04-01/06-1104.

⁷ Réponse de la Défense à la « *Prosecution's Application for Non-Disclosure of Information on the Basis of Article 54(3)(f)* », ICC-01/04-01/06-1112.

⁸ Transcription anglaise de l'audience du 10 janvier 2008, ICC-01/04-01/06-T-69-ENG, p. 42 à 63.

figurant dans ces requêtes⁹. D'autres éléments et renseignements ont été demandés à l'Accusation, qui les a déposés le 14 janvier 2008¹⁰. Dans le document déposé le 14 janvier 2008, l'Accusation a demandé un délai supplémentaire pour présenter certaines des informations requises par la Chambre¹¹.

3. Par la présente, la Chambre de première instance fixe au vendredi 18 janvier 2008 (à 10 heures) la date de l'audience lors de laquelle elle se prononcera oralement sur les requêtes de l'Accusation.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Adrian Fulford

/signé/

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

/signé/

M. le juge René Blattmann

Fait le 17 janvier 2008

À La Haye (Pays-Bas)

⁹ Transcription anglaise de l'audience du 10 janvier 2008, ICC-01/04-01/06-T-70-CONF-EXP-ENG.

¹⁰ *Prosecution's Submission of Statements pursuant to ex parte hearing of 10 January 2008*, ICC-01/04-01/06-1115-Conf-Exp, et *Corrigendum to Prosecution's Submission of Statements pursuant to ex parte hearing of 10 January 2008*, ICC-01/04-01/06-1115-Conf-Exp.

¹¹ ICC-01/04-01/06-1115-Conf-Exp, par. 39.